

**GIP POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL DE
LA VILLE DU CANNET**

MAIRIE DU CANNET

Service :

GIP

À PUBLIER

DU : 22/11/24

AU : 22/11/25

DECISION N° 08-24

**PORTANT SUR LA MODULATION DE TARIF DANS LE CADRE DU
SPECTACLE DE « LIANE FOLY »**

QUI SE PRODUIRA LE SAMEDI 26 NOVEMBRE 2024

A LA SALLE EVENEMENTIELLE DE LA PALESTRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public pour le Développement touristique et culturel de la Ville Du Cannel approuvée par arrêté préfectoral du 19 septembre 2017, modifiée en dernier lieu par avenant n°2 approuvé par l'Assemblée générale du 3 Juillet 2020 et par arrêté préfectoral du 21 décembre 2020,

VU la délibération n°1 de l'Assemblée générale du 31 Juillet 2020 portant nomination du Directeur du GIP pour le développement touristique et culturel de la Ville du Cannel,

VU la délibération n°1 du Conseil d'Administration du 15 Février 2021 actant l'intégration de la gestion des deux cinémas et de la salle de La Palestre au 1^{er} Janvier 2021, conformément à l'arrêté préfectoral du 21 Décembre 2020,

VU la délibération n°1 du Conseil d'Administration du 30 Juillet 2021 qui approuve l'actualisation des tarifs de la salle de la Palestre,

AGISSANT en vertu de la délibération n°3 du Conseil d'administration du GIP du 4 août 2023 qui autorise le Directeur du GIP pour le développement touristique et culturel de la Ville du Cannel à fixer les tarifs des produits à la vente, des billetteries pour les cinémas et les spectacles de la Palestre et de l'ensemble des services proposés,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est institué dans le cadre du spectacle de « LIANE FOLY » les tarifs de vente suivants :

TARIFS CRÉÉS LORS DE LA MISE EN VENTE DU SPECTACLE	
	PRIX TTC - VENTE PUBLIC FRAIS DE LOCATION INCLUS
RESEAU DIGITICK (SEETICKETS)	
<i>CARRE OR</i>	
TARIF NORMAL	45.00 €
RESEAU FNAC (DISPOBILLET)	
<i>CARRE OR</i>	
TARIF NORMAL	45.00 €
RESEAU TICKETNET (TICKETMASTER)	
<i>CARRE OR</i>	
TARIF NORMAL	45.00 €
TARIF PROMO	36.00 €
GUICHET DU SOIR	
<i>CARRE OR</i>	
TARIF CANNET SENIOR	5.00 €

ARTICLE 2 : Le Directeur du GIP et le comptable public du GIP sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Cannet, le **22 NOV. 2024**

Le Directeur

François LUPPINO

